



## **CHARTRE D'ENGAGEMENTS DU MEDECIN SPECIALISTE LIBERAL DE DEUXIEME RECOURS POUR LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ATTEINTS DE SURPOIDS OU D'OBESITE**

*Dans le cadre du Plan Obésité 2010-2013, le CHU de Montpellier a été reconnu par le Ministère de la Santé via l'ARS en tant que Centre Spécialisé de l'Obésité (CSO) pour l'ex-région Languedoc-Roussillon. Ses deux missions principales sont d'une part la prise en charge des obésités sévères et/ou multi-complicquées et, d'autre part, l'organisation et la coordination des filières de soins en région.*

### **OBJET DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS**

La présente charte a pour but de définir les modalités de partenariat entre le CSO et les médecins spécialistes libéraux de deuxième recours impliqués dans la prise en charge des patients atteints de surpoids ou d'obésité.

L'objectif est d'améliorer le parcours de soins par la prise en charge des enfants et/ou des adultes atteints de surpoids ou d'obésité.

### **LES ENGAGEMENTS DU CENTRE SPECIALISE DE L'OBESITE (MISSIONS DEFINIES PAR LE PLAN OBESITE ET L'INSTRUCTION DU 29 JUILLET 2011)**

- ⇒ Prise en charge des personnes en situation d'obésité complexe
- ⇒ Organisation d'une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire de recours régional
- ⇒ Organisation de la filière médicale et médico-chirurgicale
- ⇒ Identification des professionnels de santé libéraux souhaitant s'investir dans la prise en charge de l'obésité
- ⇒ Création d'un site internet dédié et d'un annuaire des professionnels impliqués dans la prise en charge de l'obésité
- ⇒ Organisation d'une Journée Régionale de l'Obésité
- ⇒ Organisation de formations régionales
- ⇒ Création de supports d'informations relatifs au parcours de soins
- ⇒ Elaboration des statistiques régionales

### **LES ENGAGEMENTS DU MEDECIN SPECIALISTE LIBERAL DE DEUXIEME RECOURS**

- ⇒ Appliquer les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé
- ⇒ Impliquer le médecin traitant dans le suivi du patient
- ⇒ Discuter des cas sévères avec le CSO dans le cadre de la RCP de recours régional
- ⇒ Participer à la Journée Régionale annuelle de l'Obésité du CSO ou à une autre action de formation concernant l'obésité (réunions spécifiques de formation, Congrès, études de cas complexes dans le cadre d'une RCP de recours régional, ...) au moins une fois par an
- ⇒ Accepter d'apparaître sur l'annuaire du site internet du CSO en tant que partenaire
- ⇒ Communiquer toute modification de coordonnées au CSO